

**PV réunion du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC**  
**Séance du vendredi 31 juillet 2020 à 20 h 30**

**Présents :** ANDRZEJEWSKI André, BARGUES Nicolas, GISCARD Maxime, Marion JOURDANA, LAPERRIERE Alexandre, LESCALE Cyril, LOBRY Alain, MOLINIÉ Francis, RODRIGUEZ Grégory, VIBIEN Michel.

**Absent représenté :** BEAUJEAN Isabelle pouvoir à MOLINIE Francis

Arrivée de : Marion JOURDANA à 20h45.

**Date de convocation : 28 juillet 2020** (conformément au CGCT articles L2121-10, L2121-11)

La séance a été ouverte sous la présidence du maire.

Alexandre LAPERRIERE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**1. Sur l'urgence**

L'article L2121-11 du code général des collectivités territoriales/CGCT prescrit que « la convocation doit être adressée au moins 3 jours francs avant celui de la réunion, dans les communes de moins de 3500 habitants. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

Le maire a justifié l'urgence de la convocation et après en avoir délibéré, l'a soumise au vote.

**Vote : Abstention : 0 / Contre : 0 / Pour : 11**

**L'urgence a été votée justifiée et l'examen de l'ordre du jour a pu reprendre.**

**2. Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 juillet 2020**

Le maire a donné lecture du procès-verbal de réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020, diffusé avec la convocation par voie dématérialisée. Les observations suivantes ont été présentées :

- Comité consultatif Finances : le nom d'Alain LOBRY a été omis dans le procès-verbal alors qu'il s'était porté candidat et qu'il a été désigné par le conseil. Le PV sera rectifié.
- Commission Appel d'offres : Cyril LESCALE a été candidat au poste de suppléant. Il remplacera Alexandre LAPERRIERE qui accepte de lui céder son poste. Cette nomination a été acceptée à l'unanimité. Le PV sera rectifié.
- À l'alinéa 246 du PV, le pôle Eau Environnement de la commission bassin Ouyse et Alzou n'ayant toujours pas trouvé de titulaire et de suppléant, le représentant de la commune sera le maire.
- À l'alinéa 26: futurs représentants aux commissions thématiques CAUVALDOR, alinéa 269 : affaires sociales-santé-solidarité-CIAS il y a lieu de rajouter Marion JOURDANA au titre de suppléante

Tenant compte de ces modifications, le procès-verbal a été mis aux voix :

**Vote : Abstention : 3 / Contre : 0 / Pour : 8 / le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020 a été adopté.**

### 3. Budgets

Le maire a précisé que les budgets ont été bâtis sur la base des budgets, primitifs et réalisés en 2019.

Compte tenu de la crise sanitaire, et de la date de mise en place de la nouvelle municipalité à l'issue du second tour de scrutin, le 28 juin 2020, celle-ci n'a pas pu analyser l'influence de ces taux d'imposition sur le budget avant le 3 juillet, date limite de fixation des taux d'imposition des taxes directes locales. Ces taux sont restés pour 2020 inchangés par rapport à 2019. Compte tenu de la décision du gouvernement de supprimer l'imposition des particuliers à la taxe d'habitation, le budget sera donc à examiner attentivement en 2020/2021. Montants actés auprès des conseillers municipaux.

#### 3.1 Budget communal 2020

Chaque membre en ayant pris connaissance et étant en possession exemplaire de la proposition de budget, Monsieur le maire présente le budget communal comme suit :

section de fonctionnement					
Chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
011	charges à caractère général	95 150.00 €	013	atténuation de charges	0.00 €
012	charge personnel	72 870.00 €	70	produits des services	8 450.00 €
65	autres charges gestion courante	40 400.00 €	73	impôts et taxes	90 933.00 €
66	charges financières	2 755.00 €	74	dotations et participations	45 879.00 €
020	dépenses imprévues	5 000.00 €	75	subventions d'investissement	16 000.00 €
023	virement à la section investissement	63 238.57 €	042	opérations d'ordre entre sections	10 000.00 €
042	opérations d'ordre entre sections	1 000.00 €		<b>total</b>	<b>171 262.00 €</b>
				résultat reporté	109 151.57 €
	<b>total</b>	<b>280 413.57 €</b>		<b>total</b>	<b>280 413.57 €</b>
section d'investissement					
chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
204	Subventions d'équipement versées	5 000.00 €			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	33 885.57 €	10	dotations Fonds divers Réserves	1 167.00 €
16	emprunts et dettes	16 520.00 €	1068	excédent fonctionnement	27 705.21 €
040	opérations d'ordre entre sections	10 000.00 €	021	virement section fonctionnement	63 238.57 €
		<b>65 405.57 €</b>	040	opérations d'ordre entre sections	1 000.00 €
	résultat reporté	27 705.21 €			
	<b>total</b>	<b>93 110.78 €</b>		<b>total</b>	<b>93 110.78 €</b>

Le maire rappelle le total budgétaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

**Fonctionnement : 280 413,57 €**

**Investissement : 93 110,78 €**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a été invité à procéder au vote du budget communal**

**Résultats du vote : abstention : 1/contre : 0/pour : 10=> Adopté à la majorité**

### 3.2 Budget assainissement 2020

Chaque membre en ayant pris connaissance et étant en possession d'un exemplaire de la proposition de budget, Monsieur le maire présente le budget assainissement comme suit :

section d'exploitation					
chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
011	charges à caractère général	12 347.80 €	70	redevances et autres prestations	21 600.00 €
012	charge personnel	7 500.00 €	74	subventions d'exploitation	2 545.00 €
014	atténuation de produits	7 952.00 €	75	autres produits gestion courante	0.00 €
66	charges financières	0.00 €	042	opérations d'ordre entre sections	7 950.00 €
023	virement à la section investissement	35 000.00 €		<b>total</b>	<b>32 095.00 €</b>
042	opérations d'ordre entre sections	15 559.00 €		résultat reporté	46 263.80 €
	<b>total</b>	<b>78 358.80 €</b>		<b>total</b>	<b>78 358.80 €</b>
section d'investissement					
chapitres	dépenses	prévisions	chapitres	recettes	prévisions
16	emprunts et dettes	0.00 €	10	réserves	0.00 €
21	immobilisations corporelles	50 218.12 €			
040	opérations d'ordre entre sections	7 950.00 €	021	Virement section fonctionnement	35 000.00 €
			040	opérations d'ordre entre sections	15 559.00 €
				<b>total</b>	<b>50 559.00 €</b>
				résultat reporté	7 609.12 €
	<b>total</b>	<b>58 168.12 €</b>		<b>total</b>	<b>58 168.12 €</b>

Le maire rappelle le total budgétaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

**Exploitation : 78 358,80 €**

**Investissement : 58 168,12 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a été invité à procéder au vote du budget assainissement

**Résultats du vote : abstention :1/contre : 0/pour : 10=> Adopté à la majorité.**

### 4. Subventions

Le maire a proposé de reporter la détermination d'éventuelles subventions à une séance ultérieure. En effet, outre une demande modique de la CMA/chambre de métiers et de l'artisanat pour un jeune de la commune, en formation de boulangerie, une seule association a fait parvenir une demande tandis qu'une autre association est en cours de reconstitution.

### 5. Questions diverses

5.1 Il a été proposé de faire une visite de présentation des différents projets d'investissements aux membres du conseil municipal. Cette proposition a recueilli un accord unanime. À programmer.

5.2 Le contenu de la réunion du 28 juillet 2020 de constitution du bureau du « SIVU l'Etoile » installé à Alvignac et auquel adhère Padirac a été exposé. Les membres titulaires représentant Padirac sont Marion JOURDANA et Michel VIBIEN qui ont assisté à la réunion. Alain LOBRY suppléant a également participé à cette réunion. Marion JOURDANA a été élue au bureau.

Un compte rendu de cette réunion est disponible. La scolarisation des enfants PONS-FERRERAS y a été évoquée.

5.3 Les délégués départementaux Caroline MEY et Maxime VERDIER se sont proposés de venir rencontrer la nouvelle équipe municipale de Padirac le jeudi 6 août 2020 à 11 h. Un ordre du jour est à proposer.

5.4 Le maire a évoqué le contenu d'un courrier RAR, reçu de la SESP le 27 juillet 2020. Une réponse est en cours de préparation.

5.5 Éclairage public du bourg : outre le gaspillage d'énergie électrique occasionné par cet éclairage nocturne, il va à l'encontre des engagements pris par la grande majorité des communes intégrées au Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (qui englobe le territoire de la commune de Padirac) qui œuvre avec l'ANPCEN/association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, pour réduire la pollution lumineuse ; contact à prendre avec PNRCQ et ANPCEN/Henri LONGDOT son délégué dans le Lot.

5.6 Défibrillateur : des obligations réglementaires nouvelles rendent obligatoires l'installation de défibrillateurs dans les établissements recevant du public ERP de catégorie 1 à 4. Les ERP de catégorie 5 ne sont pour l'instant pas tous concernés. La commune ne comporte que 3 établissements (privés) susceptibles d'être concernés. Voir si la salle communale doit être équipée. Maintenance et formation à l'utilisation de ces dispositifs médicaux à examiner.

**Fin de séance 22 h 40**